



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

FEUILLE D'INFORMATION

LA SOLIDARITE OLYMPIQUE

MISE À JOUR - JUIN 2020

HISTORIQUE

L'idée d'une aide de la part du CIO dans le but de soutenir un certain nombre de Comités Nationaux Olympiques (CNO), à la suite de l'indépendance de leur pays, vit le jour au début des années soixante. Un Comité d'Aide Internationale Olympique (CAIO) fut créé en 1962, qui s'est transformé en 1968 en commission du CIO du même nom. En fusionnant en 1971 avec un organe similaire, créé par l'Assemblée générale permanente des Comités Nationaux Olympiques (l'ancêtre de l'Association des Comités Nationaux Olympiques - ACNO), cette commission devint la Solidarité Olympique.

En 1981, sur décision du président du CIO d'alors, Juan Antonio Samaranch, puis du président de l'ACNO et membre du CIO, Mario Vázquez Raña, la commission de la Solidarité Olympique prit sa forme définitive avec pour mission de satisfaire les intérêts et les besoins des CNO. En 2001, le président du CIO, Jacques Rogge, décida de renforcer le travail de la commission de la Solidarité Olympique et de créer les programmes continentaux afin de répondre aux besoins, priorités et intérêts des CNO et aux spécificités de leur continent. À cette fin, il restructura la commission puis nomma Mario Vázquez Raña comme président.

La commission est composée de membres individuels désignés par le président du CIO. Le Dr. Robin E. Mitchell, membre du CIO, est le président de la commission de la Solidarité Olympique.

LA MISSION

La Solidarité Olympique est l'organe chargé d'administrer et de gérer la part des droits de diffusion pour les Jeux Olympiques destinée aux CNO. Elle redistribue ces fonds par le biais de

différents programmes, en fonction des besoins et priorités des CNO et de leurs associations continentales.

Règle 5 de la [Charte olympique](#) : *“La Solidarité Olympique a pour but de prêter assistance aux CNO dans le cadre des programmes de développement destinés aux athlètes, particulièrement à ceux qui en ont le plus grand besoin. Cette assistance prend la forme de programmes élaborés en commun par le CIO et les CNO avec l'assistance technique des Fédérations Internationales (FI), si nécessaire.”*

LES PROGRAMMES 2017-2020

Conformément à la Charte olympique, la Solidarité Olympique propose aux CNO un service conseil efficace et l'accès à une assistance financière, technique et administrative grâce aux :

- programmes mondiaux, qui couvrent et renforcent tous les domaines du développement du sport ;
- programmes continentaux, qui permettent de répondre en partie aux particularités de chaque continent ;
- subsides du CIO pour la participation des CNO aux Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse, qui les aident à participer à ces Jeux et leur permettent de bénéficier d'une assistance financière.

PROGRAMMES MONDIAUX

Ils sont divisés en cinq domaines :

1. Athlètes
2. Entraîneurs
3. Gestion des CNO et partage de connaissances
4. Promotion des valeurs olympiques
5. Forums et projets spéciaux



1. ATHLÈTES

Les sept programmes pour athlètes sont structurés de manière à permettre aux CNO d'offrir une assistance technique et financière aux athlètes de tous les niveaux, qui se préparent pour diverses compétitions internationales et notamment, mais pas exclusivement, les Jeux Olympiques.

- Bourses olympiques pour athlètes "PyeongChang 2018"
- Bourses olympiques pour athlètes "Tokyo 2020"
- Subventions pour les sports d'équipes
- Subvention pour athlètes de niveau continental
- Jeux Olympiques de la Jeunesse – Soutien aux athlètes
- Transition de carrière des athlètes
- Soutien aux athlètes réfugiés

Bourses olympiques pour athlètes "PyeongChang 2018"

Ce programme avait pour but d'offrir aux CNO la possibilité d'aider leurs athlètes à se préparer et tenter de se qualifier pour les Jeux Olympiques d'hiver à PyeongChang en 2018. Son principal objectif était d'améliorer le niveau de compétition des Jeux Olympiques d'hiver et non d'étendre artificiellement leur universalité. Ce programme était donc uniquement proposé aux CNO qui avaient participé aux Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi et qui possédaient une solide tradition en matière de sports d'hiver. Les bourses étaient disponibles du 1^{er} novembre 2016 au 28 février 2018.

Résultats du programme de bourses "PyeongChang 2018" :

- 435 athlètes (291 hommes et 144 femmes) ont bénéficié d'une bourse olympique individuelle.
- Parmi eux, 268 boursiers (182 hommes et 86 femmes) se sont qualifiés pour les Jeux.

- Ils ont concouru dans 5 sports et ont gagné 13 médailles.
- 14 subventions à la carte ont été allouées.
- 89 CNO ont bénéficié de ce programme.

Bourses olympiques pour athlètes "Tokyo 2020"

Ce programme permet d'apporter une aide considérable aux athlètes d'élite de niveau international désignés par leurs CNO respectifs pour se préparer et tenter de se qualifier pour les Jeux de la XXXII^e Olympiade à Tokyo en 2020. Il est destiné en priorité aux athlètes et CNO dont les moyens financiers sont limités.

Ce programme, accessible à tous les CNO, a été lancé en septembre 2017 et prendra fin en juillet 2021 (un an plus tard que prévu, du au report des Jeux Olympiques de Tokyo 2020).

Quelques chiffres du précédent programme de bourses "Rio 2016" :

- 1 547 athlètes ont bénéficié d'une bourse olympique.
- 815 boursiers (477 hommes et 338 femmes) de 171 CNO se sont qualifiés et ont concouru dans 22 sports.
- 10 bourses supplémentaires ont été accordées à l'équipe olympique des réfugiés (ROT) pour 4 femmes et 6 hommes.
- 101 médailles ont été remportées (33 d'or, 26 d'argent et 42 de bronze).

Subvention pour les sports d'équipes

Ce programme offre à une équipe nationale par CNO le soutien nécessaire à sa préparation et sa participation à des compétitions de niveau régional, continental ou mondial, avec pour objectif une qualification pour les Jeux Olympiques. Chaque CNO peut faire une demande de subvention pour une équipe dans un sport d'été et pour une autre dans un sport d'hiver tout en donnant la priorité aux



compétitions qu'ils estiment les plus importantes.

Subvention pour athlètes de niveau continental

Pour les petits CNO en particulier, les Jeux continentaux et régionaux représentent, après les Jeux Olympiques, les compétitions les plus importantes car ils ont la possibilité d'y être représentés plus largement. Ce programme offre une aide financière aux CNO pour la préparation de leurs athlètes à ces Jeux multisports.

Jeux Olympiques de la Jeunesse – Soutien aux athlètes

Identifier, qualifier et préparer un nombre limité de jeunes athlètes en vue de leur participation aux éditions d'été et d'hiver des Jeux Olympiques de la Jeunesse est la base même de ce programme d'aide aux CNO. Les athlètes admissibles doivent pratiquer un sport individuel figurant aux programmes des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été ou d'hiver, et avoir montré un potentiel pour se qualifier aux prochaines éditions de ces Jeux par le biais de bonnes performances aux compétitions juniors internationales ou continentales.

Transition de carrière des athlètes

Ce programme aide les CNO à soutenir leurs athlètes à diverses étapes de leur carrière grâce à des mesures de soutien et à une assistance financière afin de leur permettre de réussir leur reconversion professionnelle.

Soutien aux athlètes réfugiés

L'objectif de ce programme est de proposer aux CNO d'identifier et de soutenir un nombre limité d'athlètes réfugiés vivant dans leur pays afin de préparer et participer à des compétitions internationales.

2. ENTRAÎNEURS

Trois programmes sont disponibles pour le développement des entraîneurs. Ils se présentent sous différentes formes et ciblent plusieurs niveaux afin de répondre au plus près aux exigences propres à l'encadrement des athlètes Lors du plan quadriennal 2013-2016 :

- 170 CNO ont organisé 979 stages techniques pour entraîneurs.
- 637 bourses olympiques pour entraîneurs ont été octroyées à 171 CNO pour une formation générale en sciences appliquées au sport ou pour une formation sportive spécifique.
- 227 projets dans le cadre du programme "Développement du système sportif national" ont été approuvés en faveur de 108 CNO.

3. GESTION DES CNO ET PARTAGE DE CONNAISSANCES

Quatre programmes sont proposés aux CNO :

- Développement de l'administration des CNO : ce programme a pour but de soutenir la structure administrative des CNO en contribuant à leurs frais de fonctionnement généraux et à des projets ponctuels visant à améliorer leur gestion.
- Cours nationaux pour dirigeants sportifs : ce programme donne la possibilité aux CNO d'organiser des cours à l'intention de leurs cadres et de ceux de leurs organisations affiliées. Ces cours sont dispensés sur deux niveaux (standard et avancé) et permettent aux CNO de diffuser les connaissances sur le Mouvement olympique et de renforcer les compétences en administration du sport : 509 cours ont été organisés lors du plan quadriennal 2013-2016.
- Formation internationale en management du sport : ce programme permet aux dirigeants sportifs de recevoir une bourse pour suivre une formation de niveau master



et contribue à l'amélioration de la gestion de leurs organisations sportives olympiques : 222 bourses ont été attribuées à 123 CNO entre 2013 et 2016.

- Solidarité et échanges entre CNO : ce programme vise à promouvoir la solidarité en coordonnant les propositions d'aide des CNO développés et les demandes des CNO qui en ont le plus besoin.

4. PROMOTION DES VALEURS OLYMPIQUES

Ce thème est décliné en cinq programmes qui apportent un complément important aux CNO, leur permettant de mettre sur pied des actions liées au développement du sport et aux valeurs véhiculées par les principes fondamentaux de l'Olympisme, selon leurs besoins, leur situation individuelle et leur culture.

- Médecine du sport et protection des athlètes intègres
- Durabilité dans le sport
- Egalité des sexes et diversité
- Le sport au service du développement social
- Éducation, culture et héritage olympiques (y compris Académie Internationale Olympique).

5. FORUMS ET PROJETS SPÉCIAUX

Les deux programmes à disposition complètent l'offre des programmes mondiaux en y ajoutant des services ciblés. Les forums et groupes de travail mettent en avant certains principes et idées auprès des CNO et proposent des possibilités de formations spécifiques à certains groupes de CNO. Les projets spéciaux répondent aux besoins particuliers des CNO résultant de circonstances exceptionnelles ou imprévues.

PROGRAMMES CONTINENTAUX

Les programmes continentaux offrent aux CNO l'accès à une assistance technique, financière et administrative qui répond à leurs besoins spécifiques et à leurs priorités, par continent. Les programmes standards pour chaque association continentale doivent couvrir en principe les éléments de base suivants : administration et frais de fonctionnement, organisation des réunions statutaires et activités des CNO. En parallèle, les associations continentales peuvent réserver une partie des fonds pour mener des programmes spécifiques selon les besoins et particularités de leur continent. La gestion des programmes continentaux est assurée par les cinq bureaux de la Solidarité Olympique ((Abuja (NGR), Hawalli (KUW), Mexico (MEX), Rome (ITA) et Suva (FIJ)) au sein des associations continentales en complète coordination avec le bureau international de la Solidarité Olympique à Lausanne.

SUBSIDES DU CIO POUR LA PARTICIPATION AUX JEUX OLYMPIQUES

Ces programmes ont pour but d'aider les CNO à participer aux Jeux Olympiques et aux Jeux Olympiques de la Jeunesse. Pour les Jeux de la XXXI^e Olympiade de Tokyo 2020, l'assistance financière accordée a deux objectifs complémentaires : d'une part, entretenir l'esprit universel des Jeux Olympiques en garantissant la participation de tous les CNO et, d'autre part, apporter un soutien supplémentaire aux CNO qui contribuent en partie au développement et à la réussite des Jeux. Cette assistance couvre entre autres les frais de déplacement pour un nombre d'athlètes et d'officiels prenant part aux Jeux, les frais de logement pour deux chambres par CNO (jusqu'à 20 nuits maximum) à l'hôtel



de la Famille Olympique et la subvention versée aux CNO pour leur participation aux Jeux calculée sur la base du nombre d'athlètes ayant pris part aux compétitions.

Pour les Jeux Olympiques d'hiver de la Jeunesse de Lausanne 2020, l'assistance financière a eu pour but d'aider les CNO pour soutenir les jeunes athlètes dans leurs ambitions Olympiques. L'aide financière a couvert entre autres les frais relatifs au voyage et au logement des délégations des équipes des CNO sur le village Olympique de Lausanne.

LE FINANCEMENT

Pour son fonctionnement et la réalisation des activités de chacun des programmes proposés, l'unique source de financement de la Solidarité Olympique provient de la quote-part des droits de diffusion pour les Jeux Olympiques destinée aux CNO. La commission de la Solidarité Olympique est chargée de définir les orientations et de diriger les activités de la Solidarité Olympique, entre autres l'approbation des programmes et des budgets qui s'y rapportent, établis sur la base de plans quadriennaux, ainsi que de contrôler les activités développées. Le budget initial de développement et d'assistance approuvé par la commission de la Solidarité Olympique pour la période 2017-2020 s'élève à USD 509 285 000, soit une augmentation globale de 16 % par rapport au budget du plan précédent.

RÉPARTITION DU BUDGET

2017-2020 :

Programmes mondiaux

USD 210 535 000

Programmes continentaux et ACNO

USD 222 050 000

Subsides du CIO pour la participation aux Jeux Olympiques

USD 50 000 000

Administration

USD 20 200 000

Assistance technique

USD 6 500 000

Total : USD 509 285 000

RÉPARTITION DU BUDGET

“PROGRAMMES MONDIAUX”

Athlètes

USD 87 000 000

Entraîneurs

USD 33 000 000

Gestion des CNO et partage de connaissances

USD 51 085 000

Promotion des valeurs olympiques

USD 20 000 000

Total : USD 210 535 000



RÉPARTITION DU BUDGET “PROGRAMMES CONTINENTAUX”

Afrique – 54 CNO

USD 41 113 000

Amérique – 41 CNO

USD 32 580 000

Asie – 44 CNO

USD 34 132 000

Europe – 50 CNO

USD 38 578 000

Océanie – 17 CNO

USD 21 847 000

ACNO

USD 53 800 000

Total : USD 222 050 000

IMPRESSUM

LA SOLIDARITE
OLYMPIQUE

29 juin 2020

Une publication du



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Pour plus d'informations, contacter :

Château de Vidy,
1007 Lausanne,
Suisse

Solidarité Olympique
solidarity@olympic.org
<http://www.olympic.org/fr/solidarite-olympique>